Fondation Rurale de Wallonie

VERLAINE PCDR

Verlaine : Opération de Développement Rural (ODR)

Groupe de travail (GT) Mobilité - 03/06/26

PARTICIPANTS

Pour la Commission Locale de Développement Rural (CLDR),

Membres présents (10) : André Blaise*, Jacques Bolain, Justine Comijn, Thibault Delhaye*, Benoît Dessart*, Georgette Dôme*, Vincent Gerday, Fabian Lejeune, Gaëlle Taton, Philippe Voss

Membres excusés (7) : Annie Bouchelard, Patrick Danze, Jean-Pierre Dumont, Hubert Jonet, Pascaline Le Maire, Philippe Sonck, Maxime Vonêche

Membres absents (16) : Philippe Billard, Sandra Blaise, Luc Caprasse, Marie-Christine Delanaye, Bertrand de Liedekerke, Gaël De Miomandre, Michèle Devillers, Vanessa Huynh, Floriane Jaquet, Thierry Kellens, Olivia Leruth, Carrie Levert, Alexandre Marchand, Pierre Masereel, Thierry Ory, Gwendoline Poty

Pour la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et Mobilité (CCATM) : 7 pers. (+ 4* pers également membres de la CLDR) : Béatrice Bernard, Nicolas Grammen, Olivier Delvaux, Françoise Laruelle, Michel Leclercq, Marie-Laurence Semaille, Séverine Simare

Pour le GT Mobilité : 7 pers (+ 4 pers également membres de la CLDR et/ou de la CCATM) : Clair Chasseur, Damien Depluvrez, Daniel Kousen, Christophe Laurent, Danielle Lodewyk, Martine Thomas, Hervé Tossens. **Membres excusés (3) :** Edouard Dekytspotter, Jonathan Schrijnen, Bertrand Wera

Pour la Commune : Claudio Di Clemente (conseiller en aménagement du territoire et de l'urbanisme), Sabrina Jaremezuck (très prochainement, nouvelle employée au service cadre de vie) et Bernard Jans (agent-relais ODR et chef de projet Plan Cohésion Sociale)

Pour la FRW : Audrey Wanzoul, agent de développement

La présentation PowerPoint commentée en réunion constitue **l'Annexe 1** du compte-rendu.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Eclairage théorique
3. (re)Découverte succincte du contenu de la fiche-projet du PCDR
4. Echange de points de vue et propositions
5. Suite

1. Introduction

RAPPEL DU CONTEXTE

Après une présentation des personnes invitées et des représentants pour la Commune de Verlaine par Benoît Dessart (échevin de la Mobilité), Justine Comijn (échevine du DR) explique le contexte ainsi que le déroulement de la soirée.

Dans le cadre de l'ODR, un vaste processus participatif a été lancé en 2019. Les nombreuses démarches de consultation menées auprès de la population, ainsi qu'auprès de publics spécifiques, ont permis à la CLDR de co-construire un programme d'actions pour l'avenir de Verlaine : le Programme Communal de Développement Rural (PCDR), approuvé[1] pour une durée de 10 ans.

En février 2026, la Commune a obtenu un accord de principe de la Ministre du Développement rural (via la signature d'une convention-faisabilité), pour l'étude puis l'aménagement des "portes d'entrée" des quatre villages de Verlaine. Ce projet est estimé à 192.995 € (montant global évalué lors de l'élaboration du PCDR). La subvention du Développement rural s'élève à 115.797 €, incluant une provision fixée à 20.000 €. Le solde restant, à charge de la Commune, est donc de 77.198 €.

[1] Par la CLDR et le Conseil communal, puis par le Gouvernement Wallon wallon (GW), en février 2024.
Le PCDR définit une stratégie de développement pour les années à venir, accompagnée d'un ensemble de projets (28 projets exactement) à mettre en œuvre à court, moyen et long terme.

Toutefois, depuis cette première estimation, les coûts des interventions souhaitées ont évolué. À titre de comparaison, la Commune de Faimes prévoirait aujourd'hui — sur la base de données 2026 — un budget environ quatre fois supérieur pour un nombre équivalent d'entrées (25). Cette estimation reste indicative, le coût dépendant fortement du type d'aménagement envisagé, allant de solutions légères à des interventions plus conséquentes. Néanmoins, il apparaît clairement que le nombre d'entrées à aménager devra être revu à la baisse.

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

La Commune précise les objectifs de la réunion :

- **Sélectionner** sur base de critères, puis **hiérarchiser** les entrées à traiter en priorité
- Attirer l'attention du bureau d'études qui sera désigné sur d'éventuels éléments importants

Lors d'une prochaine réunion, les objectifs, identitaire et/ou sécuritaire, associés à chaque entrée, ainsi que le type d'aménagement à privilégier, feront à nouveau l'objet de discussions.

❖ QUESTIONS DES PARTICIPANTS

Le SPW impose-t-il, dans le cadre du subside, un nombre précis d'entrées à aménager ?

Non. Lors de la rédaction de la fiche-projet, une approche large avait été retenue, avec un budget alors relativement limité. Aujourd'hui, le budget mobilisable en DR est strictement encadré par le montant défini dans la convention signée par la Ministre du DR. Par ailleurs, afin de respecter le budget qu'elle a établi, la Commune ne prévoit pas d'augmenter sa participation (financière) à ce projet.

Qu'est-ce qui rend les aménagements coûteux ?

Les estimations réalisées en 2023 sont désormais largement dépassées et le coût des aménagements varie fortement selon le type d'aménagement envisagé, ce qui entraîne des écarts importants d'une entrée à l'autre. Classement approximatif des coûts, du plus cher au moins cher : sécuritaire, mise en valeur du patrimoine, végétalisation, identitaire.

Selon la logique développée dans les publications du SPW Mobilité (dont le Cémaphore), ce ne sont généralement pas les aménagements identitaires ou de végétalisation qui coûtent le plus cher, mais bien les aménagements à visée sécuritaire.

Pourquoi ? Parce que les aménagements sécuritaires impliquent souvent :

- *des travaux de voirie lourds (modification du profil de route, plateau, chicane, rétrécissement, îlot, etc.)*
- *des adaptations techniques (égouttage, fondations, gestion des eaux, signalisation réglementaire)*
- *parfois des contraintes liées aux normes (visibilité, accessibilité, sécurité routière)*

>>> Ce sont donc des interventions structurelles, qui mobilisent du génie civil → coûts élevés.

À l'inverse :

- *Aménagement identitaire : panneaux, marquage, mobilier léger → coût faible à modéré*
- *Végétalisation : plantations, aménagement paysager → coût variable mais souvent maîtrisé*
- *Mise en valeur du patrimoine : dépend fortement du type d'intervention, mais reste souvent moins lourd sauf restauration spécifique*

Quelle pondération des critères ?

À ce jour, pas encore de pondération, ni de critères d'ailleurs (objectif principal de la soirée). La Commune dispose de ressentis, mais pas encore de données chiffrées, plus objectives. Celles-ci pourront être collectées ultérieurement, notamment via la mise en place d'analyseurs de trafic.

Et existe-t-il une pondération entre les types d'aménagements (sécuritaire, identitaire, etc.) ?
Non. Lors du PCDR, la fiche-projet a été conçue dans une logique principalement identitaire, tout en laissant la possibilité d'intégrer des aménagements sécuritaires ou de valorisation du patrimoine. Aucune hiérarchie n'a toutefois été définie entre ces différents types d'interventions. Cela sera discuté lors de la prochaine réunion sur le sujet.

Quelles synergies avec la réflexion menée dans le cadre du Schéma de Développement Communal (SDC) ?
Le SDC constitue un outil plus global, dont la mobilité ne représente qu'un volet. Par ailleurs, les calendriers sont difficilement compatibles : pour bénéficier des subsides en DR, le projet définitif doit être introduit au SPW pour février 2028, alors que la réflexion relative au SDC ne débutera pas avant le dernier trimestre 2026. Des articulations pourront néanmoins être envisagées dans la mesure du possible.

Les différentes commissions communales (en ce compris le Plan Communal de Développement de la Nature) ne pourraient-elles pas déjà réfléchir aux différents enjeux du SDC ? À noter que le PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature) anticipe déjà en partie la future étude du SDC au travers d'une réflexion en amont. Une réunion prévue le lendemain abordera notamment la mobilité et la place des cyclistes (en particulier l'absence de pistes cyclables), l'environnement, avec le maillage écologique ainsi que l'aménagement du territoire au travers du devenir des ZACC[2] présentes sur le territoire communal. Ces éléments pourront être transmis au bureau Sen5, chargé de l'élaboration du SDC, afin d'alimenter spécifiquement l'étude sur ces thématiques.

Benoît Dessart (échevin de l'aménagement du territoire) rappelle que le SDC est un outil stratégique global, couvrant l'ensemble des thématiques d'aménagement du territoire. Sa mise en œuvre suit une procédure relativement stricte, notamment en raison d'un cadre défini (Cahier spécial des charges, Schéma de développement territorial et réglementation wallonne) qui limite les modalités de concertation avec l'auteur de projet.

2. Eclairage théorique

Avant de rentrer dans le vif du sujet, il est proposé aux participants un court éclairage technique et légal. Une présentation a été réalisée par l'équipe Assistance Territoire et Patrimoine (ATEPA) de la FRW, laquelle développe des outils et services à destination des communes rurales dans les domaines suivants : l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les espaces publics, le patrimoine, l'architecture et la mobilité.

PLAN DE LA PRÉSENTATION (intégrée à l'Annexe 1 du compte-rendu)

1. Pourquoi traiter et aménager une entrée de village ?
2. Un peu de théorie du Code de la Route
3. Une démarche plus large de séquençage
4. Comment marquer l'entrée d'un village ?
5. Entrées de village et identité territoriale communale

3. (re)Découverte succincte du contenu de la fiche-projet du PCDR

Justine Comijn rappelle le contenu du projet (et sa justification), ainsi que la localisation des 25 entrées de villages identifiées en 2023.

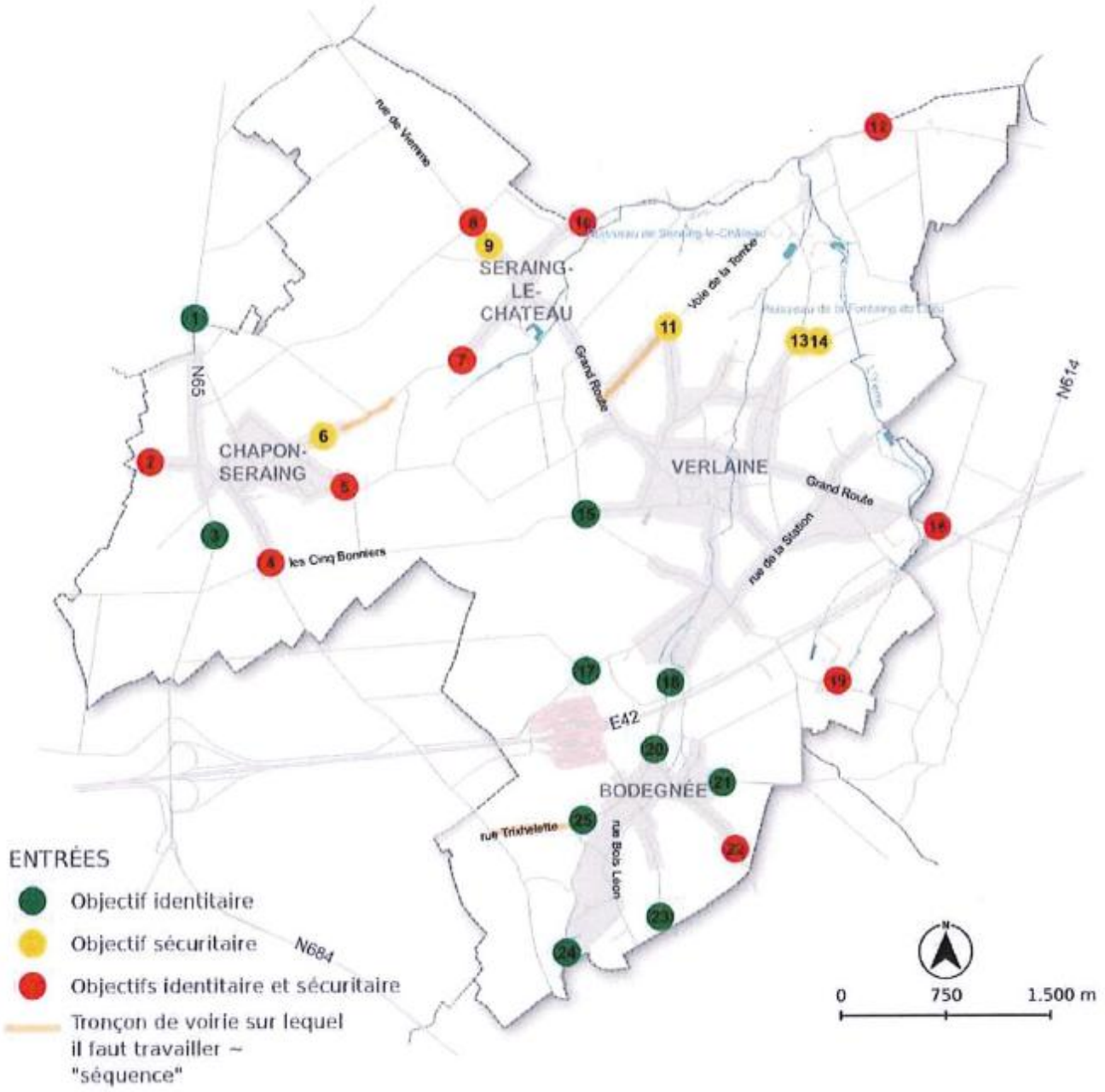
QUELQUES CONSTATS

- Aucune entrée recensée entre Verlaine et Seraing-le-Château étant donné la continuité d'urbanisations
- Deux entrées sur voirie régionale (1 et 3)
- Deux entrées sur voirie communale mais à la limite avec les communes voisines (12 et 16)
- Intervention proposée au travers de « plantations » uniquement (5 et 7)
- Intervention limitée à la mise en valeur des éléments en place : à préciser (12, 15, 17 et 19)
- Intervention jugée comme non prioritaire (13 et 14)
- 10 aménagements identitaires, 5 aménagements sécuritaire et 10 aménagements mixte

[2] Une **ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté)** est une zone définie au plan de secteur dont l'urbanisation est conditionnée à une planification globale préalable, généralement via un schéma d'aménagement, afin de garantir un développement cohérent et concerté.

On épinglera également les éléments suivants :

- ➔ La fonction identitaire (financée en DR) pourrait évoluer vers une fonction sécuritaire
- ➔ Les besoins d'hier sont-ils toujours les mêmes aujourd'hui (priorité à accorder, travaux récents réalisés ...)
- ➔ Le DR ne financera pas les interventions localisées sur propriété régionale, entrées 1 et 3



4. Echange de points de vue et propositions

Le travail qui est proposé aux participants est l'identification de critères permettant de classer, objectivement, les entrées à aménager par ordre de priorité. **Les entrées classées en bas de liste seront néanmoins conservées, sous réserve d'une mise en œuvre ultérieure, via d'autres sources de financement ou en fonction des recommandations du bureau d'étude qui sera désigné.**

Sur base d'une animation proposée par la FRW, alternance entre travail collectif en plénière et réflexions individuelles et en binôme (trois configurations) :

Les participants s'accordent sur les critères ci-après pour identifier la priorité à accorder aux entrées de village à aménager en DR.

Dans l'ordre,

1. **Caractère structurant de la voirie (voirie principale ou axe structurant)**
   Notamment au niveau des limites administratives communales (panneau jaune à bord rouge). Une véritable entrée de village (et non un point situé avant une sortie du village à 500 m)
2. **Niveau de trafic et intensité des flux de circulation** *(hors trafic poids lourds ?)*
3. **Vitesse pratiquée par les véhicules**
4. **Configuration et qualité de l'environnement immédiat (cadre et caractéristiques des lieux)**
   Espace disponible et faisabilité technique pour intervenir, présence d'éléments à valoriser (arbre, chapelle, fontaine…), problèmes de visibilité, habitat implanté en retrait de l'alignement, ou encore existence de dispositifs de ralentissement déjà en place.

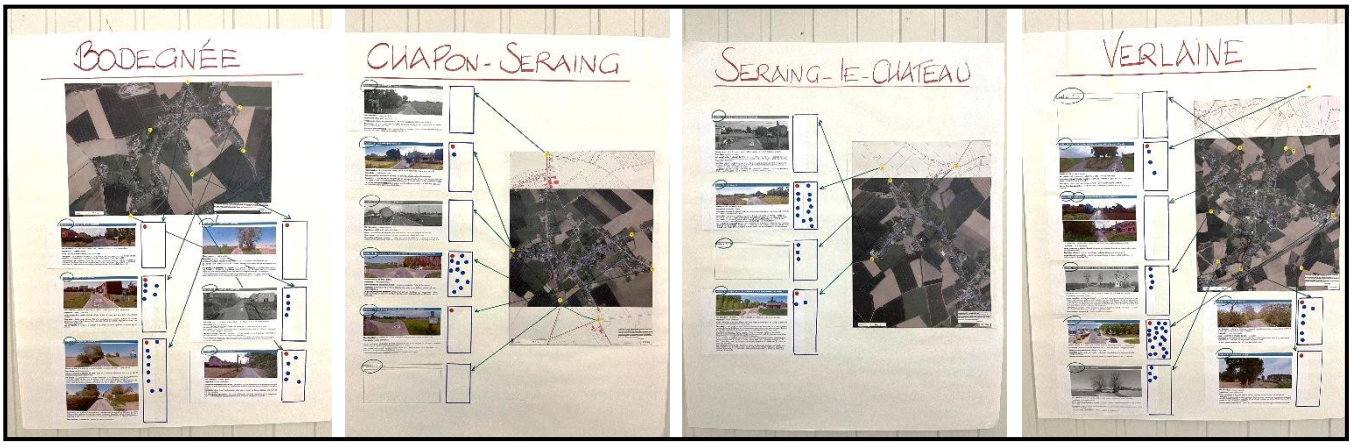
D'autres critères ont été proposés en réunion, mais n'ont finalement pas été retenus comme prioritaires pour les aménagements à réaliser en DR :

- le nombre d'accidents
- la présence d'usagers plus vulnérables (piétons, cyclistes, etc.) et diversité des usages / situations complexes
- la présence d'équipements (commerces, écoles, services, activités diverses)
- l'importance du trafic de transit
- la proximité du cœur de village
- le caractère réellement problématique de la situation (à préciser selon des critères objectifs)
- les demandes récurrentes d'aménagement exprimées par la population

Les participants sont ensuite invités à appliquer ces critères aux 25 entrées de villages potentielles afin d'établir une première priorisation des aménagements. Pour ce faire, ils disposent de 4 gommettes à apposer sur les entrées qu'ils estiment, objectivement, les plus pertinentes.

Résultats : dans l'ordre,

1) **Entrée 16, Verlaine- Grand route (Delhaize)**_*19 gommettes*
2) **Entrée 8, Seraing-le-Château- Rue de Viemme**_*12 gommettes*
3) **Entrée 4, Chapon-Seraing- Rue de Fize - Bonniers**_*11 gommettes*
4) **Entrée 22, Bodegnée- Rue Trixhelette** _*8 gommettes*
5) Entrée 18, Verlaine- Caquehu _*6 gommettes*
6) Entrée 25, Bodegnée- Rue Trixhelette (côté ferme) _*5 gommettes*
6) Entrée 21, Bodegnée- Rue Yernawe _*5 gommettes*



A noter que cet exercice n'est qu'une première approche, amenée à évoluer grâce aux comptages (données objectives pour le flux et la vitesse), aux objectifs (identitaire et/ou sécuritaire) -encore à définir pour chaque entrée- et suite à l'expertise qu'amènera le bureau d'étude.

Autre remarques/ suggestions au Collège, proposées par les participants pour la suite de la réflexion :

- Réaliser un benchmark[3] auprès des communes voisines afin d'identifier les solutions offrant le meilleur rapport impact/coût
- Lorsque les options se précisent, prévoir une consultation des riverains concernés
- Veiller à la cohérence entre les aménagements des entrées de village et ceux des voiries (routes- axes) internes
- Tenir compte des aménagements existants : certaines entrées, comme celle de Seraing-le-Château, pourraient dès lors être moins prioritaires. Contrairement à d'autres entrées, également aménagées, qui ne devraient pas nécessairement être écartées.
- Garantir le maintien de l'accès pour le charroi agricole
- Rechercher un élément symbolique ou un marqueur de l'identité verlainoise
- Privilégier des interventions visibles (par exemple, l'utilisation d'asphalte coloré)
- Accorder effectivement la priorité aux entrées à sécuriser (vitesse et intensité du trafic). Il est toutefois souhaitable de prévoir un budget minimal pour des aménagements identitaires, même légers, sur l'ensemble des entrées, y compris entre villages (par exemple, plantation d'arbres et/ou installation d'un panneau)

Hors contexte :

- Tenter de comprendre les raisons du transit de poids lourds étrangers traversant le village sans s'y arrêter
- Envisager l'aménagement de rues cyclables

Suite

Les représentants du Collège remercient les participants pour leur participation à la réflexion. Le travail réalisé au cours de la soirée permettra à la Commune de rédiger un cahier spécial des charges pour lancer rapidement le marché de services, et ensuite poursuivre la procédure DR : désignation d'un bureau d'étude, réalisation des plans et budget, présentation d'un avant-projet...

➔ **La prochaine réunion de la CLDR sur le sujet sera à nouveau élargie aux membres de la CCATM ainsi qu'aux membres du GT Mobilité**

➔ **D'ici là, les participants sont invités à envoyer des exemples d'aménagement** aux adresses suivantes :

Pour la CLDR et le GT Mobilité, à Bernard Jans - bernard.jans@verlaine.be
Pour la CCATM, à Claudio Di Clemente - claudio.diclemente@verlaine.be



[3] Un **benchmark** (ou *benchmarking*) désigne une démarche d'analyse comparative et d'évaluation. En français, on le traduit par étalon**,** référence ou parangonnage**.** Il consiste à mesurer, analyser et comparer les performances, produits ou pratiques d'une entité par rapport aux meilleurs du marché ou à des standards de référence.

Fondation Rurale de Wallonie

VERLAINE PCDR

Les entrées de villages

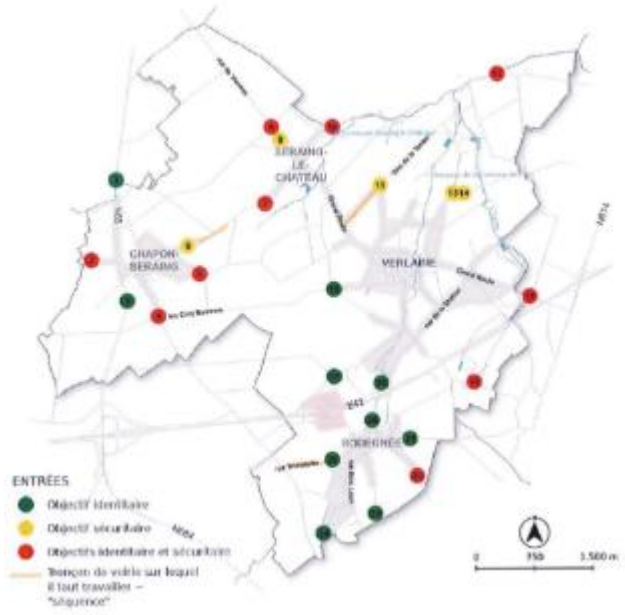


Mercredi 03 juin 2026

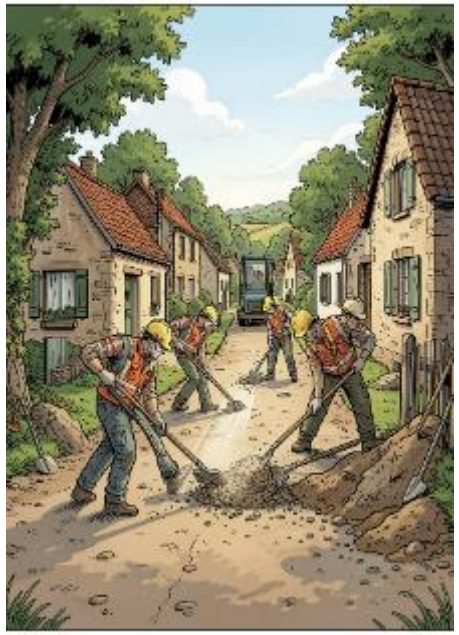
CLDR élargie à la CCATM et au GT Mobilité

Ordre du jour

1. Introduction
2. Eclairage théorique
3. (re)Découverte succincte du contenu de la fiche-projet du PCDR
4. Echange de points de vue et propositions
5. Suite



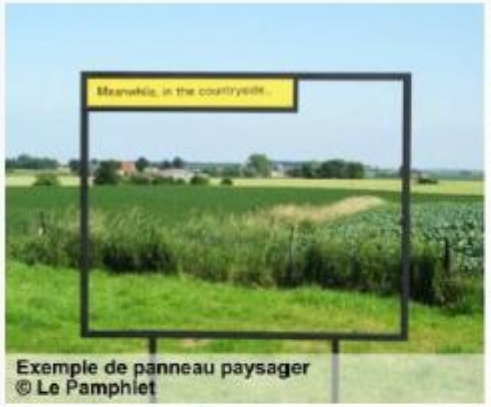






Un PCDR approuvé – Un financement sollicité

Activation de la fiche-projet
Aménagement des entrées de villages


Exemple de panneau paysager
© Le Pamphlet


Ferme du Prince Evêque de Liège
- Chapon-Seraing © FRW



Sculpture de saules à Braives
© Google map



Statue "identitaire" pour l'entrée de Neufchâteau
© Google map


PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION, INTÉGRATION DANS SON ENVIRONNEMENT, SITUATION DE DROIT ET ÉVENTUELLES CONTRAINTES

Toutes les **entrées identitaires[7] sont présentées ci-dessous**, notamment en regard de la **situation de droit et des éventuelles contraintes**. Il est en effet intéressant de croiser la localisation des entrées avec les axes de ruissellement afin de pouvoir envisager des aménagements qui participent à une meilleure gestion des eaux (cfr. Fiche 2.9. Aménagement de dispositifs contre les inondations et les coulées de boue). À noter que quand on parle de l'amont, on parle de ce qui se situe en-dehors du village. On se positionne chaque fois en position « d'entrer » dans le village

Entrée n°1 – Chapon-Seraing (N65 – rue de Huy)

Plan de secteur : en zone agricole

Propriétaire : N65, voirie régionale (SPW)

Autres contraintes et situation de droit : en zone de protection éloignée de captage

Description : Il s'agit d'une entrée sur l'entité de Chapon-Seraing et plus largement sur le territoire communal au niveau de la N65.

Ce que les participants proposent : planter arbres hautes tiges, placer 1 totem identitaire et placer une zone de tarmac rouge sur une distance de 10 m.

Entrée n°2 – Chapon-Seraing (rue de Borset)

(rappel de la) **Procédure DR**

- **Septembre 23:** écriture et budgétisation du projet
- **Juin 24**: choix par la CLDR d'introduire une seconde demande de convention auprès du DR
- **Août 24:** réunion de coordination avec le SPW
- **Septembre 24**: approbation de la demande par le Conseil communal et dépôt de la demande de financement auprès de la RW
- **Avril 2025 et Octobre 25**: reports de session d'approbation
- **<u>05 Février 26 :</u> signature de la convention-faisabilité** par la Ministre du DR !

* avance de 20.000€ pour un auteur de projet
* 24 mois pour l'obtention d'une convention-réalisation
05 février 28 au + tard pour la validation du projet définitif



Priorisation des entrées à aménager

au regard des derniers travaux réalisés et du budget octroyé.

Estimation budgétaire

Budget TOTAL repris dans la FP

192.995 €

Estimé en septembre 2023…

Constat

Le budget octroyé par le SPW **(115.797, 00€),** est **insuffisant** pour couvrir le nombre d'entrées envisagées dans la Fiche-Projet (FP) du PCDR.

Ce budget était prévu pour **25 entrées**, et pour la réalisation d'aménagements **identitaires**.

Priorisation des entrées à aménager

au regard des derniers travaux réalisés et du budget octroyé.

Exemple de la Commune de Faimes

16 entrées

Nombre d'entrées que Faimes s'apprête à aménager prochainement, en DR…

464.000 €

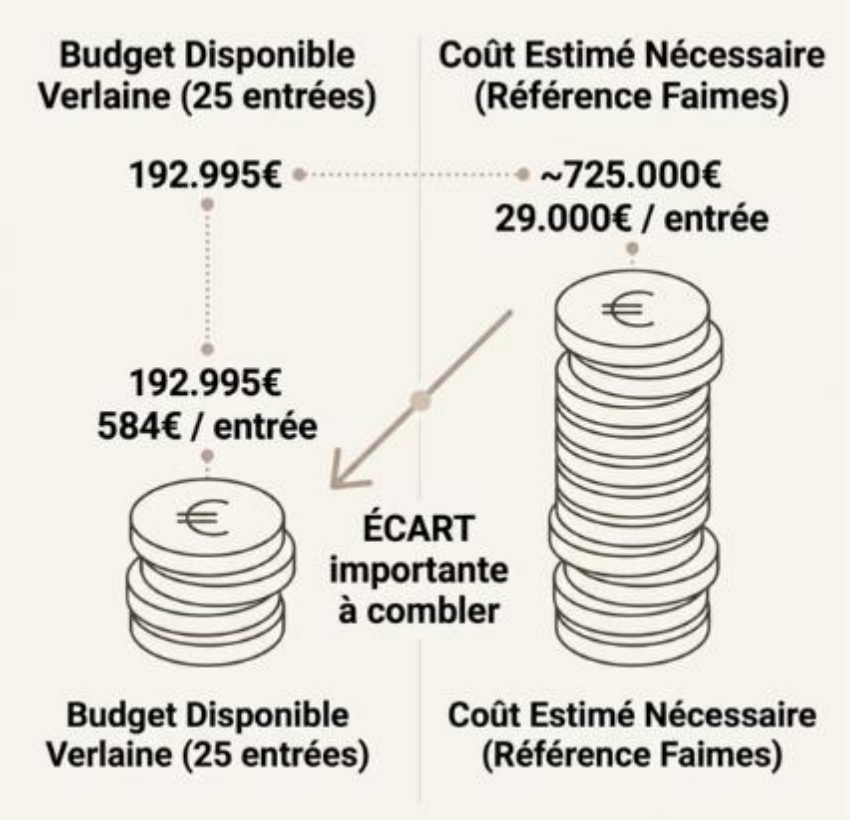
Coût estimé par le bureau d'étude désigné pour ces 16 entrées

A titre de référence comparative :

~29.000 €

Coût moyen/entrée

~6 ENTRÉES FINANÇABLES À VERLAINE



Priorisation des entrées à aménager

au regard des derniers travaux réalisés et du budget octroyé.

Il est donc impératif de sélectionner et hiérarchiser les entrées à traiter en priorité.

OBJECTIF DE LA RÉUNION DU JOUR ☺

Avez-vous des questions?







02

Eclairage théorique







Plan de la présentation

1. *Pourquoi traiter et aménager une entrée de village ?*
2. *Un peu de théorie du Code de la Route*
3. *Une démarche plus large de séquençage*
4. *Comment marquer l'entrée d'un village ?*
5. *Entrées de village et identité territoriale communale*

Pourquoi traiter et aménager une entrée de village ?

1. Participer à une identité communale
   = 1ère « image » du lieu en venant de l'extérieur
   → rôle important dans la perception du territoire
2. Participer à la gestion de la mobilité (sécurisation)
3. Participer à l'embellissement des lieux
4. Participer au dynamisme des villages

Un peu de théorie du Code de la Route

Panneaux « *Commencement d'une agglomération* »

F1a 

F1b 

→ Délimiter les zones bâties en **agglomération** (au sens du Code de la Route)

→ Ne pas confondre avec le panneau indiquant seulement les limites administratives

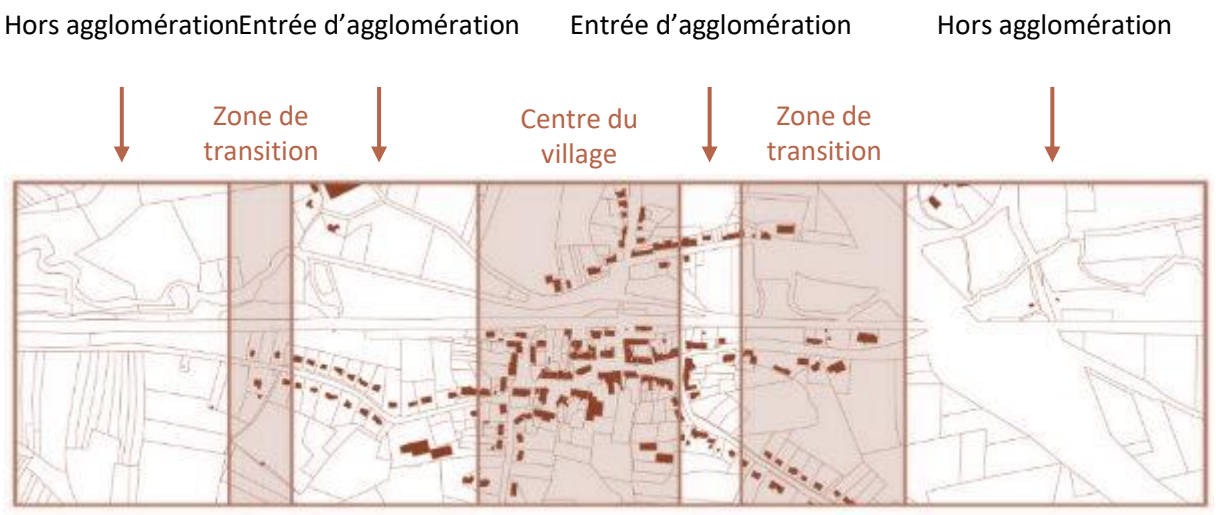


→ A placer **« aux endroits les plus appropriés »**
= à hauteur des 1ères habitations
= uniquement où la voirie prend l'aspect d'une rue (bordée d'habitations)
= pas en pleine nature

→ Ne pas placer des panneaux non règlementaires sur le même fût.

Une démarche plus large de séquençage

- Une traversée d'agglomération par **séquences avec chacune son « entrée »**
- Des enjeux et des **aménagements propres à chaque séquence**
- Des niveaux d'intervention **plus conséquents dans le centre du village** (lieu de vie et d'activités) pour l'apaiser



Comment marquer l’entrée d’un village ?

Des solutions plus conséquentes à plus légères :

- l'**urbanisation** et l'**aménagement de la voirie**
- l'utilisation de **végétation** et de **signalétique/mobilier**

→ Dans tous les cas, **choisies et déclinées en fonction du contexte du lieu** avec une cohérence à l'échelle du village et de la commune.

Comment marquer l'entrée d'un village ?

Par l'**urbanisation**

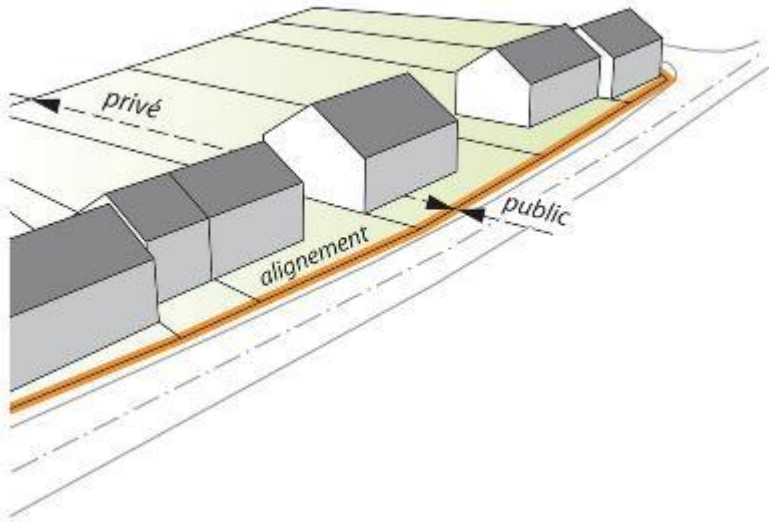
- Présence **de bâtiments marquant le début de l'urbanisation du village**

- Qualité et efficacité de « l'effet de porte » = **distance de ces bâtiments par rapport à la voirie** :

  ⊕ à proximité (implantation sur la limite parcellaire à rue = l'alignement)

  ⊖ en recul

  \+ les bâtiments sont **structurants par rapport à la rue,** + cet effet de porte est **efficace** et aide à faire ralentir la circulation automobile.



Implantation pavillonnaire en retrait par rapport à la rue



Implantation en relation avec la rue sur l'alignement




Saint-Pierre (Libramont)



Gérouville (Meix-devant-Virton)


Post (Attert)


Champlon (Tenneville)

Comment marquer l’entrée d’un village ?

Par l’**aménagement de la voirie**

- Une entrée **visible et marquée** pour informer les automobilistes qu’ils entrent dans une zone habitée et ainsi les **inciter à ralentir**…
- …ce qui doit **encourager la pratique de la mobilité active** au quotidien.
- Aménagements à **adapter aux spécificités des villages** (en termes de localisation, gabarits de
la voirie, teintes, de qualité globale, prise en compte de
la circulation du charroi agricole…).




Treignes (Viroinval)



Herbeumont


Soiron (Pepinster)



Tournay (Neufchâteau)

Comment marquer l’entrée d’un village ?



Par la **végétation**

- Les **arbres** → rôle similaire à l'urbanisation de par leur présence verticale.
  - Un arbre isolé ou des alignements d'arbres.
  - D'un seul ou des deux côtés de la voirie.
  - Rôle renforcé si l’aménagement de la voirie est adapté à leur croissance.
- Les **haies, arbustes, massifs, etc.** → accompagner un aménagement de voirie
- Privilégier les **essences indigènes** et contribuer au **développement de la biodiversité** (en tenant compte de la trame verte et du réseau écologique existants et à développer).
- Assurer un **bon entretien** de cette végétation.



Mehaigne (Eghezée)



Offaing (Neufchâteau)



Cens (Tenneville)



Ny (Hotton)

Comment marquer l’entrée d’un village ?



Par la **signalétique et le mobilier**

- Ne doit **pas se limiter aux panneaux de signalisation officiels** (F1a ou F1b).
- Concerne des **interventions spécifiques à l'identité du village ou de la commune** telles que :
  - des œuvres artistiques
  - des éléments mobiliers divers (bacs, structures, etc.)
  - des totems de plus grande taille pouvant jouer un rôle d'effet de porte (surtout si accompagnés par un aménagement adapté de la voirie).
  - des plus petits panneaux (où l'effet de porte peut être moins marqué).



Celles



Libramont



Namoussart (Neufchâteau) - Projet



Modave



Tintigny



Braives

Entrées de village et identité territoriale communale

Des entrées de village qualitatives avec une signalétique à l'identité forte :

- → valorisera les noyaux villageois en eux-mêmes
- → incitera les touristes et visiteurs de passage mais également les habitants à les (re)découvrir.

+ Opportunité pour **renforcer l'identité communale** voire en définir une nouvelle.

+ Opportunité pour **limiter la vitesse** des véhicules et **sécuriser** les villages.

↳Traitement à faire généralement sur toute la commune pour **donner une cohérence entre les villages et hameaux**.

↳**Aménagements similaires** pour chaque entrée en se basant sur un ou plusieurs des 4 principes et sur le **contexte propre au village**.

Entrées de village et identité territoriale communale

Comment définir l'identité territoriale ?

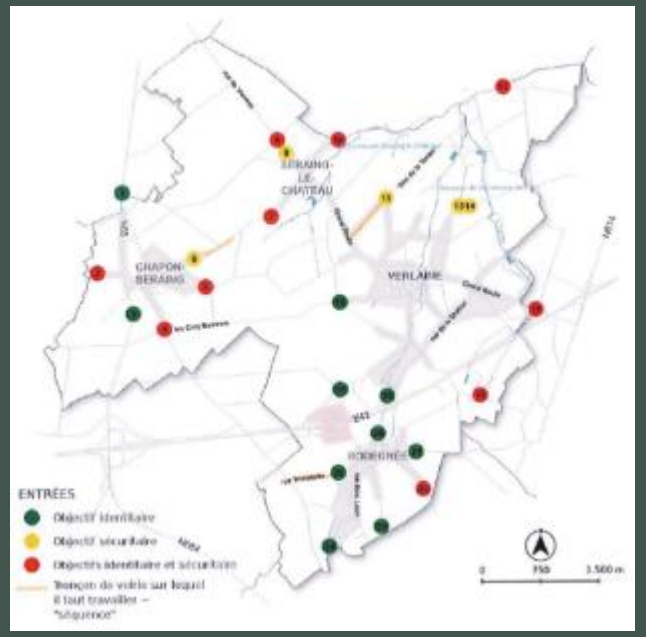
= **carte d'identité** du territoire communal

- ↳ Quelle(s) image(s) et particularité(s) peuvent définir l'**ensemble de la commune** ?
- ↳ Quelles sont les spécificités éventuelles propres à **chaque entité** ?
- ↳ Quels sont les éléments à **mettre en valeur** ?

→ Une identité qui peut se définir sur base d'un **travail avec les citoyens** (co-construction).

→ Une identité qui peut prendre des **formes artistiques variées**.

Avez-vous des questions?



03

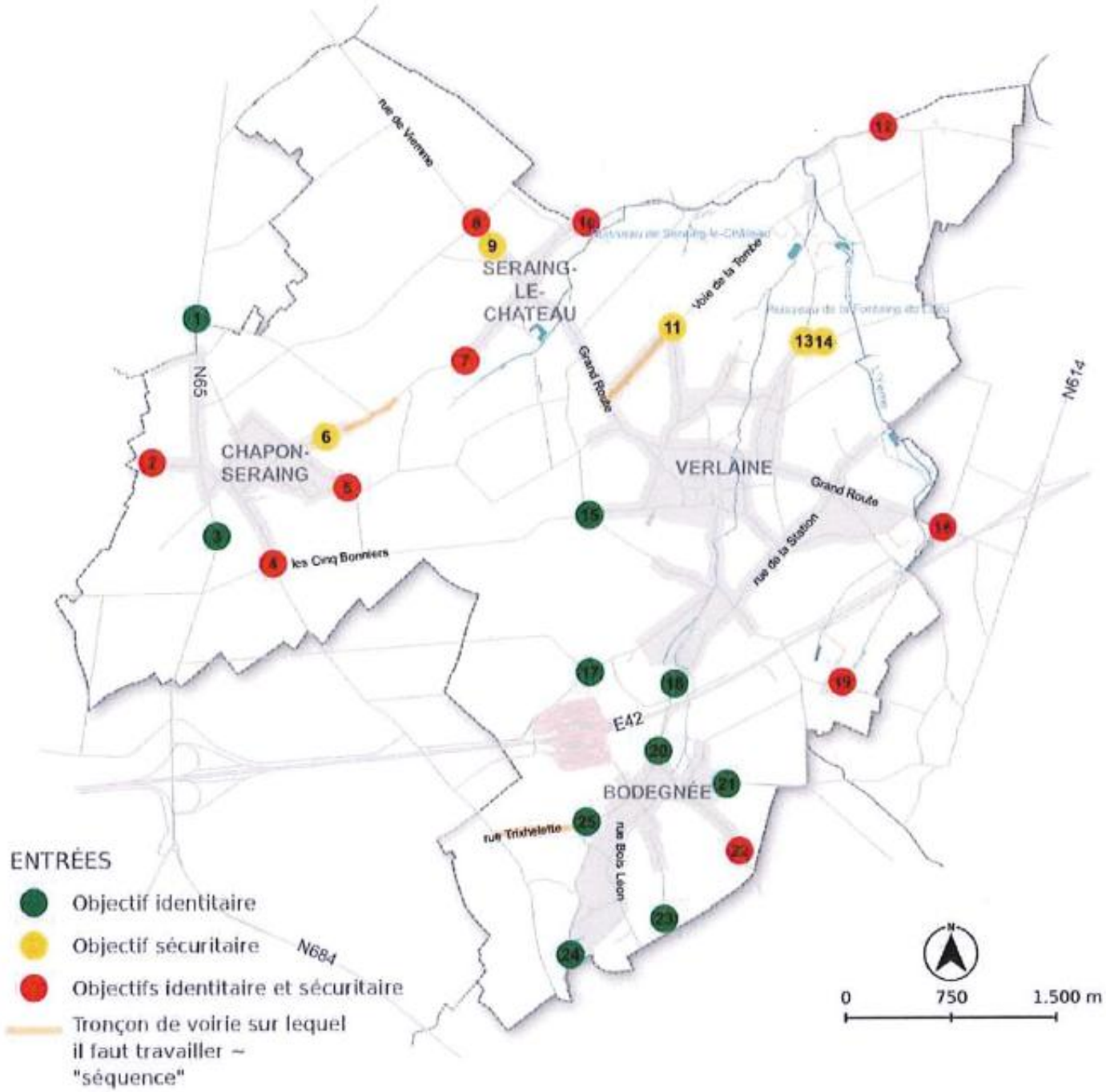
(re)Découverte succincte du contenu de la fiche-projet du PCDR

Description du projet du PCDR, extrait de la FP

- Aménagement des **entrées de villages**
- Transition route → espace urbain
- **Fonction identitaire** / image de la commune >> évolution possible: **Fonction sécuritaire**
- Intervention sur **4 villages** + quartiers périphériques
- Identification et localisation des effets de porte
- Aménagements possibles :
    - *chicanes, îlots, ralentisseurs*
    - *plantations, mobilier urbain*
    - *totems, panneaux, sculptures*
- **Approche paysagère** intégrée
- **Mise en valeur du patrimoine** (naturel et bâti)
- Cohérence globale : **unité d'ensemble, à l'échelon communal. Proposition de fil rouge** (ex: arbre remarquable + aménagement identitaire)

Justification du projet

- Problématique perçue de vitesse automobile
- Entrées peu lisibles / non identifiées
- Besoins identifiés en 2023 **> Quid aujourd'hui?**
    - sécurisation des entrées
    - marquage des limites villageoises
    - intégration paysagère
    - valorisation du patrimoine
- Renforcement du caractère rural
- !! Prise en compte de la logique des flux



- Aucune entrée recensée entre Verlaine et Seraing-le-Château
- Deux entrées sur **voirie régionale** (1 et 3)
- Deux entrées sur voirie communale mais à la limite avec les communes voisines (12 et 16)
- Intervention proposée au travers de **« plantations » uniquement** (5 et 7)
- Intervention limitée à la **mise en valeur des éléments en place** : à préciser (12, 15, 17 et 19)
- Intervention jugée comme **non prioritaire** (13 et 14)

- Code couleur:
  - 10 Identitaire – 5 Sécuritaire – 10 mixte

Proposition d’éléments pour une première sélection

Travaux récents

Proposition d’écarter les entrées ayant déjà bénéficié d'interventions récentes

Statut de la voirie

Ne pas retenir les entrées situées sur voirie régionale (pertinence mais non subsidiées en DR)

Type d’intervention

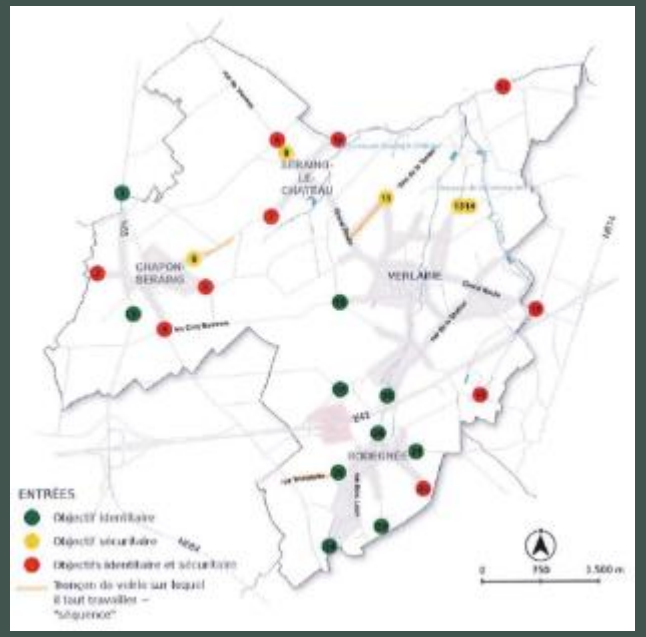
Envisager par ailleurs la mise en valeur (à préciser) d’éléments déjà en place

(si hors financement DR)

Priorité accordée dans la FP

Proposition de valider les interventions facultatives

Avez-vous des questions?









04

Echange de points de vue et propositions

Méthodologie



25 entrées inventoriées | Sélection | Priorisation

OBJECTIF

Définir et valider ensemble des **critères** pour aider le Collège à décider des entrées à aménager

Méthodologie

1. INDIVIDUEL (2 min)

✍ ✍

➡ Notez **2 critères**

📌 1 papier = 1 idée

📌 Restez concrets !

Méthodologie

2. MÉLANGE

3. EN BINÔME

= 4 critères

Répartissez **7 points**

D’accord à 2

Tous les points utilisés !

Méthodologie

4. ON RECOMMENCE

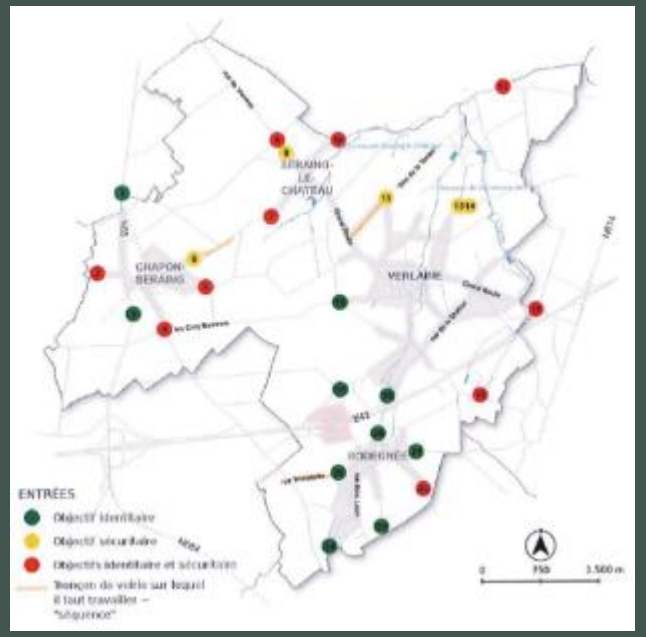
Nouveaux papiers - Nouvelles discussions - Nouvelle priorisation

(3 tours)

5. RÉSULTAT

+ =

Les critères avec le + de points = les plus importants


ENTRÉES
Objectif identitaire
Objectif sécuritaire
Objectifs identitaire et sécuritaire






WELCOUM

05

Suite

(rappel de la) **Procédure DR**

Avant-projet

- Approbation des conditions de marché auteur de projet par le Conseil communal
- Désignation de l'architecte par le Collège
- Réalisation des plans et budget



- Présentation de l'avant-projet





Prochaine étape:

La désignation d'un bureau d'étude, lequel devra fournir à la Commune un projet définitif pour le **05 février 2028 au +tard**

Prochaine réunion participative :

CLDR, qui pourrait être à nouveau élargie



Photographiez de bons aménagements observés dans les communes voisines et partagez-les !

Merci pour votre attention !

Fondation Rurale
de Wallonie